



Évaluation du PAGAC 2022-2027

**Principales retombées perçues des augmentations
du financement à la mission par les organismes
d'action communautaire autonome (ACA)**

Synthèse des résultats du sondage

Mai 2026



Contexte et objectifs de l'évaluation

Le *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027 : engagés pour nos collectivités* (PAGAC) a été lancé le 14 mai 2022, sous la responsabilité du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). Il prévoit la mise en œuvre de 29 mesures qui mobilisent 25 ministères et organismes gouvernementaux (MO).

Le RQ-ACA a entrepris sa propre démarche d'évaluation du PAGAC, dont un sondage visant à évaluer les effets des deux mesures suivantes du PAGAC :

1.1.1 Augmenter le financement gouvernemental en appui à la mission des organismes communautaires.

1.1.2 Soutenir de nouveaux organismes communautaires.

Ce volet de la démarche a été confié à Selma Vorobief, conseillère en évaluation participative, sous la direction et en étroite collaboration avec le comité évaluation PAGAC du RQ-ACA.

Un rapport détaillé est également disponible sur le [site Web du RQ-ACA](#).

Méthodologie

441 organismes d'ACA ont répondu à un sondage en ligne à l'automne 2025. Pour un échantillon de cette taille, la marge d'erreur est de $\pm 4 \%$, 19 fois sur 20 à un niveau de confiance de 95 %. Notons que l'Institut de la statistique du Québec recense 4520 organismes d'ACA au Québec en 2023.

Profil des organismes répondants

81 % sont des groupes de base, 16 % des regroupements ou collectifs qui réunissent des organismes de base et 2 % des réseaux qui rassemblent des regroupements ou des réseaux.

52 % interviennent localement, 36 % régionalement et 12 % au niveau national.

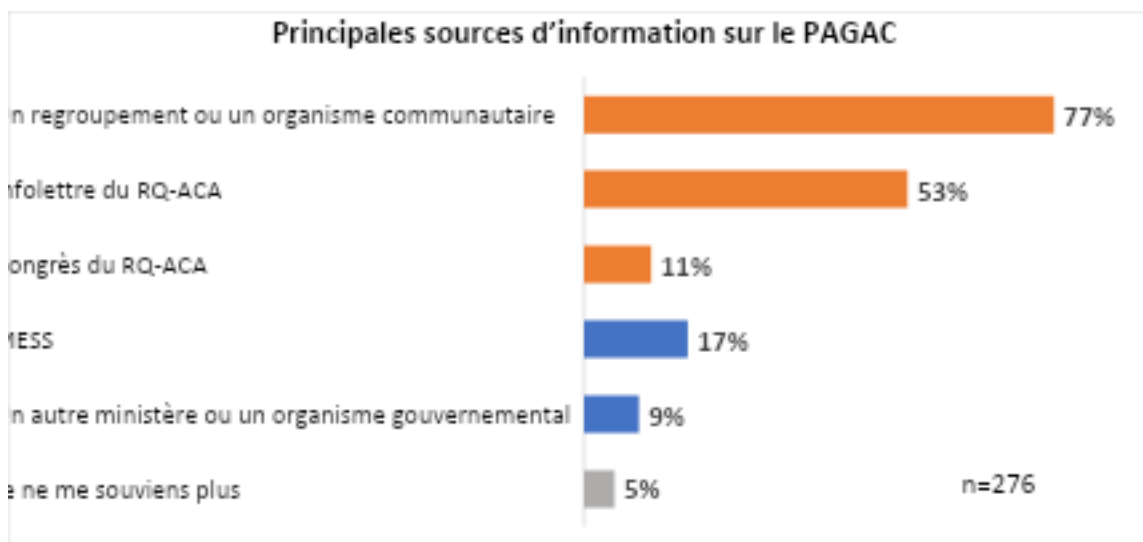
62 % disposent de revenus annuels inférieurs à 500 000 \$, 23 % de revenus de 500 000 \$ à 999 999 \$ et 15 % de revenus supérieurs à 1 000 000 \$.

56 % emploient moins de 5 personnes à temps plein, 37 % en ont entre 5 et 19, tandis que 5 % déclarent 20 personnes employées ou plus.



Notoriété du PAGAC

63 % des répondants ont entendu parler du PAGAC avant le sondage : 88 % des regroupements en ont entendu parler, comparativement à 58 % des groupes de base. Ils ont pris connaissance du PAGAC principalement par leur regroupement ou par un autre organisme communautaire (77 %) ainsi que par l'infolettre du RQ-ACA (53 %).



Soutien financier à de nouveaux organismes

Parmi les 15 nouveaux organismes qui ont répondu au sondage, neuf ont obtenu des réponses positives à leurs demandes adressées aux divers MO, c'est-à-dire que leur organisme a été jugé admissible pour recevoir du financement à la mission.

Financement en appui à la mission globale

97 % des organismes qui ont participé au sondage reçoivent du financement à la mission des MO. 90 % des organismes reçoivent leur financement d'un seul MO, tandis que 7 % sont financés par deux ou trois MO.

Ces organismes sont notamment financés par le MSSS (58 %), le MESS-SACAS (16 %), le ministère de l'Éducation (14 %), le MESS-Emploi (6 %) ou le ministère de la Famille (5 %). Les autres organismes reçoivent leur financement de divers MO.

34 % des répondants déclarent que leur financement à la mission représente moins de 60 % de tous les financements octroyés par le gouvernement du Québec, la cible de la mesure 1.1.1 du PAGAC.

Augmentation du financement à la mission

87 % des organismes financés à la mission ont obtenu une augmentation de ce financement au cours des quatre dernières années.

30 % d'entre eux ont reçu une augmentation de moins de 10 %, ce qui est en deçà de l'augmentation de 10,5 % de l'Indice des prix à la consommation général ([IPC](#)) du Québec publié par Statistique Canada (2022, 2023, 2024 et 2025, soit les quatre années financières considérées dans le sondage) et encore plus en deçà de l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC), évalué à 15 % pour la même période.

Les questions du sondage ne permettaient pas de préciser la portion de cette augmentation attribuée à l'indexation. Les MO qui offrent une indexation sont rares, leurs méthodes de calcul diffèrent et les données de cette indexation ne sont pas toujours communiquées aux organismes. Dans ce contexte, nous avons évité l'usage de ce terme pour faciliter la compréhension des questions.



87 % des organismes ne savent pas si l'augmentation de leur financement à la mission découle du PAGAC. Ce pourcentage est supérieur chez les groupes de base (91 %) que chez les regroupements (67 %).

Utilisation des sommes additionnelles

Les sommes additionnelles reçues ont principalement été utilisées pour augmenter les salaires, pour embaucher de nouvelles personnes, pour bonifier les avantages sociaux ainsi que pour payer les augmentations de frais de fonctionnement ou acheter du matériel pour les activités et services.



Principales retombées de l'augmentation du financement

Le cadre conceptuel de l'autonomie des organismes d'ACA de l'Observatoire de l'action communautaire autonome (OACA) a servi d'inspiration pour l'élaboration des questions sur les principales retombées de l'augmentation du financement à la mission.

Plusieurs des principales retombées perçues par la majorité des organismes ont trait aux ressources et à la gestion de l'organisme ainsi qu'aux pratiques et aux approches.



Certains organismes soulignent que ces retombées ne peuvent uniquement être attribuées aux augmentations découlant du PAGAC, puisque les hausses de financement peuvent provenir d'autres sources et qu'il est difficile de départager les retombées. Cet aspect constitue d'ailleurs l'une des limites du sondage.

Augmentation de la capacité d'agir des organismes

Le pourcentage d'organismes qui identifient des retombées augmente de façon significative selon l'ampleur des augmentations du financement à la mission reçues au cours des quatre dernières années. Il en va de même pour les perceptions des organismes quant à l'augmentation de leur capacité d'agir :

- 86 % des organismes qui ont reçu 30 % ou plus d'augmentation considèrent que leur capacité d'agir a augmenté, de même que 74 % de ceux avec une augmentation de 20 % à 29 % ;
- Par ailleurs, 69 % des organismes qui ont reçu une augmentation de moins de 10 % jugent que cette augmentation n'a pas permis d'augmenter leur capacité d'agir.

« L'augmentation à la mission est en dessous de l'inflation, alors on s'appauvrit un peu en payant nos factures qui augmentent plus vite que notre financement. »

« Parce qu'elle nous permet d'offrir des conditions de travail plus acceptables à notre équipe, et donc de les garder plus longtemps. Ils peuvent donc faire des projets à plus long termes et on ne recommence pas toujours la formation à zéro. On gagne du temps, de l'expertise et on le met à profit de nos membres dans les activités. »

« Un meilleur financement accroît notre capacité d'action et d'innovation, mais la croissance des besoins dépasse la croissance du financement à la mission. »





Principaux souhaits pour le prochain PAGAC

Dans une question ouverte, il était demandé aux organismes d'indiquer leurs principaux souhaits pour le prochain PAGAC. Les réponses peuvent être regroupées selon deux grandes dimensions :

1. **Une augmentation significative du financement à la mission** permettant aux organismes de réaliser leur mission, d'attirer et de retenir une main-d'œuvre qualifiée, un financement respectant les seuils planchers et annexé annuellement selon l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC).
2. **La reconnaissance de l'importance du rôle joué par les organismes d'ACA dans la société québécoise, de leur expertise ainsi que du respect de leur autonomie.**

« Que le programme prenne mieux en compte la réalité et les défis des organismes de terrain, afin de réduire le sous-financement chronique et d'éviter la surcharge de travail sur les équipes. »

« Que les augmentations soient basées sur les coûts réels et non pas sur ce que les organismes sont capables de faire. On fait avec peu, mais ça fragilise nos services et les conditions de vie de nos propres employés. Les seuils planchers doivent être réellement visés ! »

« La reconnaissance de notre expertise et de notre connaissance des enjeux terrain. »

« Que le financement soit à la hauteur des besoins du communautaire. Investir dans le communautaire et dans la prévention, c'est investir pour une communauté en meilleure santé! »





Principaux constats dégagés par le comité

Les résultats du sondage confirment la réalité observée sur le terrain : dans un contexte québécois de crises multiples, les organismes ne disposent pas des ressources nécessaires pour répondre aux besoins grandissants de la population. Cette situation met une pression sur les équipes d'intervenant·e·s des organismes d'ACA qui tentent de répondre à ces besoins, sans toujours disposer des ressources nécessaires.

L'offre de conditions de travail compétitives est essentielle à la rétention du personnel dans les organismes d'ACA. Le maintien d'une équipe formée et expérimentée permet aux organismes de planifier à plus long terme, d'assurer une continuité des projets et des interventions, tout en préservant le lien de confiance avec les personnes rejointes par l'organisme.

Le maintien des équipes de travail pourrait être soutenu par une indexation annuelle du financement à la mission basée sur l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC). Dans un contexte de hausse marquée des besoins, ces ajustements devraient toutefois dépasser cette simple indexation afin de répondre adéquatement à la demande.

Les retombées perçues des augmentations du financement à la mission reçues au cours des quatre dernières années varient de façon importante selon l'ampleur de l'augmentation obtenue :

- **Les organismes qui ont obtenu des augmentations de leur financement à la mission inférieures à 20 % au cours des quatre dernières années jugent que ces sommes additionnelles leur ont uniquement permis de consolider leurs activités et services,** notamment en améliorant les conditions de travail de leurs équipes et en payant les divers frais de fonctionnement qui augmentent, dont les loyers.
- **Les organismes qui ont reçu une augmentation de leur financement à la mission de 20 % ou plus estiment que cette augmentation a contribué à accroître leur capacité d'agir pour remplir leur mission et répondre aux besoins identifiés par la population.**
- **Avec des augmentations plus significatives de 30 % ou plus, les organismes sont à même d'innover dans leurs pratiques et approches,** de dynamiser leur vie associative, d'offrir de nouvelles activités/services et de développer de nouvelles collaborations/partenariats.

Malgré les augmentations obtenues, rappelons que **34 % des répondants déclarent que leur financement à la mission représente moins de 60 % de tous les financements reçus du gouvernement du Québec, la cible de la mesure 1.1.1 du PAGAC.**

Références

- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2022). *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027 : engagés pour nos collectivités (PAGAC)*, [En ligne]. <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/emploi-solidarite-sociale/publications/pagac>
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2022). *Tableau synoptique du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027*, [En ligne], <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/emploi-solidarite-sociale/publications/pagac>
- LAGACÉ-BUREAU, François-Xavier, et Jesseca PAQUETTE (2025). *L'action communautaire au Québec – Portrait statistique 2023*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec.
statistique.quebec.ca/fr/fichier/action-communautaire-2023.pdf
- MESSIER, Jacinthe et Mercédez ROBERGE (2025). *Présentation de l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC) de la campagne CA\$\$\$H*. Communautaire autonome en santé et services sociaux, [En ligne], Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles.
<https://trpocb.org/icfc/>
- OBAD-FATHALLAH, H. (2023). *L'autonomie des organismes d'action communautaire autonome (ACA) au Québec : Définition et facteurs d'influence*, Cahier synthèse, [En ligne], Observatoire de l'ACA.
<https://observatoireaca.org/2023/10/23/autonomie-definition-et-facteurs-dinfluence-cahier-synthese/>
- RQ-ACA (2024). *Seuil plancher du RQ-ACA, méthode de calcul commun.*, Pour les demandes de financement à la mission globale des organismes d'action communautaire autonome [En ligne]
<https://rq-aca.org/2024/03/21/seuils-planchers-de-laca-2/>

Pour joindre le RQ-ACA
info@rq-aca.org
www.rq-aca.org